

FÉVRIER 2024

MÉMOIRE

Projet Éolien Des Neiges Secteur Sud - MRC de La Côte-de-Beaupré



Présenté au:
**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT - BAPE**

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	3
2.	IMPACT ÉCONOMIQUE PRÉVU SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	4
2.1	Une expérience concrète avec le développement éolien.....	4
2.2	Des retombées qui soutiennent la croissance de nos entreprises: le cas de Mécanique J. Clair inc.....	5
2.3	Un renforcement solide du tissu social	7
3.	RÉPERCUSSIONS DES IMPACTS VISUELS DU PROJET	8
3.1	Une absence de répercussions négatives appréhendées sur l'attraction de la destination touristique	8
3.2	Des paysages identitaires entièrement préservés	10
3.3	Aucune influence négative attendue sur les valeurs foncières des propriétés immobilières.....	12
4.	CONCLUSION	15
4.1	Un projet qui passe le test de l'acceptabilité sociale	15
5.	BIBLIOGRAPHIE.....	17
	ANNEXE A - RÉOLUTION #2024-CE-06 PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR SUD	20

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La mission de Développement Côte-de-Beaupré est de favoriser et soutenir l'émergence de projets structurants visant le développement de l'économie locale et de l'emploi. Fort de son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré offre des services pour les entrepreneurs et les acteurs du développement économique et favorise la réalisation de projets d'entreprises privées ou collectives.

Développement Côte-de-Beaupré est dotée d'instances décisionnelles démocratiques et citoyennes. Misant sur la représentativité de son milieu, elle est dirigée par un conseil d'administration formé de 19 personnes issues d'entreprises commerciales, touristiques, culturelles et patrimoniales, manufacturières, agricoles et forestières, de services de santé, d'entreprises d'économie sociale, d'institutions financières, du secteur de l'éducation, des municipalités, ainsi que de citoyens travailleurs ou jeunes. Ces personnes sont élues lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, Développement Côte-de-Beaupré est mandataire de la compétence de développement économique de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré par une Entente de délégation en vigueur depuis 2015. L'organisme s'est notamment vu confier la planification et le soutien au développement économique sur le territoire de la Côte-de-Beaupré. Elle exerce sa compétence sur les territoires des villes et municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps, Beaupré, Saint-Joachim, Sainte-Anne-de-Beaupré, Château-Richer, L'Ange-Gardien, Boischatel, ainsi que sur les territoires non organisés (T.N.O.) Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon.

Développement Côte-de-Beaupré travaille activement à la création de nouvelles opportunités pour les entreprises de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Le projet éolien Des Neiges – Secteur Sud, lequel sera situé en entier sur son territoire, nécessitera l'implication d'entreprises locales pour sa construction, puis sa mise en opération et son entretien. Plusieurs résidents de ses municipalités y consacreront de nombreuses heures de travail.

Développement Côte-de-Beaupré est favorable au projet éolien Des neiges - Secteur Sud tel que présenté par ses promoteurs partenaires, les sociétés Boralex, Énergir et Hydro-Québec. Le milieu de la Côte-de-Beaupré expérimente toujours les bienfaits du projet éolien de la Seigneurie de Beaupré, lequel a permis de soutenir plusieurs projets communautaires et faire éclore des fleurons entrepreneuriaux.

La mise en opération du nouveau parc éolien générera potentiellement des millions de dollars en redevances pour la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ces sommes pourront être réinvestis dans des projets renforçant la vitalité de ses communautés et le bien-être de ses résidents. Le futur parc éolien Des neiges - Secteur Sud n'affectera pas les paysages identitaires, ne nuira pas aux efforts déployés pour faire du Mont-Sainte-Anne et ses environs une destination touristique renommée, et n'impactera pas les valeurs foncières des propriétés immobilières de son territoire.

2. IMPACT ÉCONOMIQUE PRÉVU SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

2.1 Une expérience concrète avec le développement éolien

Attirés par la qualité du vent présent sur les terres du Séminaire de Québec et la proximité de lignes de transport d'électricité à haute tension, les partenaires privés Boralex et Énergir développent dès la fin des années 2000 un important projet de parcs éoliens. Les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré totalisent maintenant une production de 364 mégawatts d'électricité provenant de 164 éoliennes. De ce nombre, ce sont 24 mégawatts qui sont produits par le parc éolien communautaire Côte-de-Beaupré, dont la MRC de La Côte-de-Beaupré est partenaire investisseur. La construction de ces parcs représentait alors le plus important chantier dans la région de la Capitale-Nationale.

D'une puissance de 400 mégawatts, le projet éolien Des Neiges – Secteur Sud devrait générer des retombées économiques similaires à celles des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré durant ses phases de construction et d'opération. Ces derniers ont engendré plus de 35 millions de dollars de retombées économiques dans la MRC de La Côte-de-Beaupré et près de 300 millions de dollars dans la région de la Capitale-Nationale. Au total, environ 1 500 emplois ont été créés durant les phases de construction de ces parcs, et 30 employés spécialisés y travaillent toujours à temps plein pour en assurer la maintenance et l'opération.

Représentant un investissement total d'environ 1 milliard de dollars, le projet éolien Des Neiges – Secteur Sud nécessitera environ 500 employés pendant sa phase de construction, laquelle s'étendra sur un minimum de deux ans, ainsi que 15 emplois permanents pendant sa phase d'opération. Reconnue pour abriter de nombreuses entreprises dynamiques du secteur de la construction, la Côte-de-Beaupré fourmille de gens de métiers recherchés pour mettre en marche ce projet éolien tels que des mécaniciens, des monteurs d'acier, des opérateurs d'équipements lourds, des électriciens, des charpentiers-menuisiers, des grutiers, des ferrailleurs, des monteurs de ligne et des soudeurs.

Développement Côte-de-Beaupré accueille favorablement les engagements pris par le promoteur du projet éolien Des Neiges – Secteur Sud, Boralex, pour favoriser une nouvelle fois le développement économique durable de son territoire. Le respect de ces engagements et les retombées économiques associées consolideront une forte acceptabilité du projet parmi la population des municipalités limitrophes au site choisi, ainsi que sur l’ensemble du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Le promoteur s’engage à inciter son entrepreneur général à favoriser des entreprises de la Côte-de-Beaupré pour la réalisation de travaux spécifiques, notamment par l’organisation d’activités de maillage, la mise en ligne d’un registre de fournisseurs locaux sur le site Internet du projet éolien et l’annonce des besoins en biens, services et main-d’œuvre via une infolettre, sur le site Internet du projet et par d’autres moyens de communication. À prix et compétence égale, les entreprises et travailleurs issus du milieu d’accueil, dont la MRC de La Côte-de-Beaupré, seront favorisés. Le promoteur prévoit également l’instauration de comités de suivi et de comités de maximisation des retombées économiques locales.

Plusieurs entreprises locales accéléreront durablement leur croissance par l’octroi de contrats lucratifs leur permettant notamment de réaliser de nouveaux investissements et d’acquérir de nouvelles expertises utiles pour la réalisation d’autres projets. Les retombées indirectes favoriseront entre autres les entreprises d’hébergement et de restauration qui accueilleront les nombreux travailleurs, de même que les entreprises de commerce de détail qui vendront les matériaux, fournitures et services nécessaires à la réalisation du projet éolien. Les redevances prévues pourront une nouvelle fois donner vie à des projets renforçant la vitalité des communautés de la Côte-de-Beaupré.

2.2 Des retombées qui soutiennent la croissance de nos entreprises

Les premières phases de construction et d’opération des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré ont généré plusieurs opportunités aux entreprises de la Côte-de-Beaupré. Certaines entreprises ont solidifié durablement leur modèle d’affaires, devenant des moteurs de croissance économique générateurs d’emplois, d’investissements et de nouveaux services.

Le cas de Mécanique J. Clair témoigne de l’impact d’un projet éolien d’envergure sur les entreprises situées à proximité. Afin de bien documenter ce cas, nous avons réalisé un entretien avec monsieur James Clair et madame Stacy Clair le 26 janvier 2024. Nous en retenons que depuis 1984, Mécanique J. Clair inc. (MJC) fournit des services d’entretien et de réparations mécaniques pour machinerie lourde et camion lourd, auxquels s’ajoutent des produits et services connexes tels que la vente de pièces au comptoir, un service de mécanique routier, la soudure, la vente de machinerie neuve (dépositaire des marques SANY, PowerBully, Serco et PistenBully) et la fabrication de boyaux hydrauliques.

Initialement installée à Saint-Joachim, l'entreprise comptait 5 employés lorsqu'elle a obtenu un contrat de fourniture et d'entretien d'équipements auprès du promoteur Boralex pour la construction des parcs éoliens. Ce sont 10 dameuses qui ont alors été acquises de MJC, lui permettant de doubler son chiffre d'affaires pour une année. L'entreprise a également fracassé un record d'appels de services attribuable entièrement à la construction des éoliennes.

Les bénéfiques records engrangés par MJC ont été réinvestis dans l'acquisition d'un terrain dans le parc industriel de la Ville de Beaufort, puis dans la construction d'un vaste atelier mécanique en 2016 et d'un deuxième atelier adjacent en 2021. Les dameuses acquises par Boralex demeurent toujours couvertes par un plan annuel d'entretien et réparation, lequel peut générer jusqu'à 700 heures travaillées par les techniciens de MJC pour une seule année.

L'entreprise a également développé un savoir-faire rattaché à la réalisation de projets éoliens, lui permettant de renforcer ses liens d'affaires avec les principaux producteurs d'électricité présents au Québec. Elle pourvoit ainsi à la vente, l'entretien et la réparation de dameuses dans plusieurs parcs éoliens québécois. Ce sont maintenant près de 40 employés qui contribuent au succès de MJC à ses installations de Beaufort. MJC a d'ailleurs multiplié par 7 son chiffre d'affaires annuel depuis la finalisation de la construction des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaufort.

MJC entretient des relations d'affaires très cordiales avec Boralex, qui demeure l'un de ses clients majeurs. MJC mentionne la rapidité de Boralex à régler son compte-client et la tenue d'une rencontre annuelle de leurs besoins. L'entreprise apprécie aussi le souci porté par Boralex pour la sécurité de ses fournisseurs dans ses installations, dont les formations obligatoires prescrites permettent de renforcer ses compétences internes et conscientiser son personnel aux enjeux de sécurité au travail.

En temps d'instabilité économique, des projets d'affaires de grande envergure génèrent des retombées économiques permettant de sauvegarder des emplois et de soutenir des investissements significatifs qui risqueraient d'être reportés ou annulés. L'implantation des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaufort aura notamment permis d'absorber une partie du choc économique causé par la fermeture de l'usine d'AbitibiBowater de Beaufort en 2009, laquelle s'est soldée par la perte de 340 emplois.

2.3 Un renforcement solide du tissu social

La MRC de La Côte-de-Beaupré a réinvesti plusieurs millions de dollars des distributions perçues du parc éolien communautaire de la Seigneurie de Beaupré dans des projets dont les retombées ont solidifié son tissu social, et ce, sur l'ensemble de son territoire. Ces projets ont un impact durable sur la vitalité de ses communautés et le bien-être de ses résidents. Parmi ces projets dont les distributions ont constitué un levier financier crucial, on peut nommer :

- La réfection des escaliers et la construction d'une nouvelle passerelle au Sentier Mestachibo, lesquels donnent accès à des points de vue uniques sur les territoires de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps, dont la chute Jean-Larose;
- La mise à niveau des sites de compétition de ski de fond du Mont-Sainte-Anne. Accessibles par le rang St-Julien à Saint-Ferréol-les-Neiges, ces pistes sont maintenant homologuées pour la tenue d'importantes compétitions sportives nationales et internationales;
- L'amélioration du cadre urbain de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, lequel a créé un véritable espace de vie au sein du cœur villageois par l'aménagement d'une place publique et la réalisation d'une fresque ornant son église ;
- La réfection et le réaménagement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré, dont l'accès unique au fleuve Saint-Laurent a permis de développer un nouveau produit touristique attirant plus de 50 000 visiteurs annuellement;
- L'achat du site touristique du Canyon Sainte-Anne, situé à Saint-Joachim, par une corporation détenue par la communauté. Cet attrait touristique majeur attire environ 100 000 visiteurs annuellement et génère des bénéfices importants pour la communauté;
- La rénovation complète du Centre des congrès Mont-Sainte-Anne, à Beaupré, dans l'optique de diversifier l'offre touristique de la destination pour l'attrait d'une nouvelle clientèle, soit le tourisme d'affaires;
- La construction du Centre aquatique Entre fleuve et montagnes de Beaupré, constitué d'installations aquatiques de dernières pointes offrant une programmation aquatique diversifiée dans un environnement sécuritaire;
- Le financement de la Tablee 138, un service de sécurité alimentaire offert pour la population de la Côte-de-Beaupré vivant des situations de vulnérabilité économique et sociale;

- La mise en place d’une unité offrant quatre lits en soins palliatifs dans une ambiance apaisante par la Fondation de l’Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré;
- La construction du Centre communautaire de L’Ange-Gardien, le pôle central des activités de loisirs et d’une vie communautaire dynamique au sein de la municipalité;
- L’acquisition de l’Aréna de Boischatel par la municipalité, permettant de sécuriser la pratique des sports de glace.

3. RÉPERCUSSIONS DES IMPACTS VISUELS DU PROJET

3.1 Une absence de répercussions négatives appréhendées sur l’attraction de la destination touristique

Développement Côte-de-Beaupré déploie de nombreux efforts pour accroître l’attractivité de son territoire à des fins touristiques. Depuis 2017, elle pilote ainsi l’initiative Mouvement Mont-Sainte-Anne. Ce programme est financé par la MRC et en partie par les distributions du parc éolien communautaire. Mouvement Mont Sainte-Anne offre un soutien financier aux entrepreneurs qui développent de nouveaux produits récréotouristiques ou organisent des événements visant à animer la destination.

Entre 2017 et 2022, Mouvement Mont Sainte-Anne a réalisé des investissements totaux en infrastructures de 465 000 \$ pour le développement des produits de vélo et de ski de fond. Ces investissements ont contribué à attirer 2 205 500 \$ en investissements directs pour ses initiatives. Parmi ces investissements, mentionnons 130 000 \$ consentis à la création du sentier la Bouttaboutte, 137 500 \$ pour les nouveaux sentiers signatures La Baptême et La Grisante et 50 000 \$ pour le Vélo Parc MSA (pumptrack).

La stratégie événementielle concertée de Mouvement Mont Sainte-Anne permet de tenir des événements de toute envergure. C’est avec un soutien de 265 000\$ qu’il a propulsé la tenue annuelle de 11 événements parmi lesquels figurent une épreuve de la Coupe du monde et un Championnat du monde de vélo de montagne qui génère un achalandage de près de 50 000 personnes chacun en une fin de semaine. Le budget global des événements s’étant tenus au Mont-Sainte-Anne et dont Mouvement Mont Sainte-Anne soutient l’organisation totalise la somme de 20 000 000 \$ depuis sa mise en place.

Développement Côte-de-Beaupré doute fortement que le projet éolien Des Neiges – Secteur Sud nuise à ses efforts déployés pour faire du Mont-Sainte-Anne et ses environs une destination touristique de renommée internationale.

Selon Fortin, Dormaels et Handfield (2017), le développement de la filière éolienne en Gaspésie a peu d’impact sur l’expérience touristique et sur le désir de fréquentation future.

Les répondants à l'enquête sont nettement en désaccord avec les énoncés qui suggèrent un impact négatif des éoliennes sur le tourisme et sur les paysages : ce sont **88 % des répondants qui affirment ne pas avoir été dérangés du tout par les éoliennes** au cours de leur séjour. De même, la très grande majorité des touristes sont en désaccord avec l'affirmation qu'ils ne reviendraient pas à cause des éoliennes (94,4 %), tandis que près des deux tiers ne croient pas que les parcs éoliens enlèvent du cachet aux paysages (64,8 %), ni même qu'ils les dégradent (56,7 %).

La présence d'un grand projet éolien peut même faire naître de nouvelles initiatives touristiques portées par des acteurs publics ou privés. Frantál, Bohumil et Kunc (2011) suggèrent que les éoliennes peuvent représenter des occasions de développer de nouvelles activités touristiques, par exemple grâce à l'ouverture de territoires auparavant non accessibles ou comme attraits visibles depuis des belvédères et des sentiers de randonnée. Fortin, Dormaels et Handfield (2017) précisent que plus de la moitié des touristes interrogés se disent intéressés par les sites d'interprétation de l'éolien (56,4 %), tandis que 16,1 % des répondants ont indiqué avoir visité le centre d'interprétation de l'éolien « Éole » à Cap-Chat, la plus haute éolienne à axe vertical au monde, ce qui place ce site en huitième position sur la liste de 25 attractions proposées dans la région étudiée. L'étude rapporte aussi de nouvelles initiatives de mise en valeur touristique des parcs en Gaspésie, par exemple au Mont-Saint-Joseph à Carleton-sur-Mer, où un belvédère a été construit près des chemins de randonnée du sommet pour observer le parc éolien, avec un panneau d'interprétation qui insiste sur les aspects positifs de cette énergie pour l'environnement. De même, la mise en scène des paysages éoliens est assumée dans la promotion locale, notamment sur des napperons en papier disponibles dans tous les restaurants de la ville sur lesquels les touristes peuvent voir les principaux attraits de la région, dont le parc éolien.

Sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, les panoramas montagneux teintés par les éoliennes des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré sont déjà mis en valeur à des fins récréotouristiques. En 2017, la municipalité de Saint-Tite-des-Caps a emménagé un belvédère à l'entrée de son cœur villageois pour y inciter les passants à la visiter. « À votre arrivée, en plus de profiter d'une aire de repos, vous serez conquis par le panorama incroyable que vous offre cet emplacement; une magnifique vue sur les montagnes et les éoliennes au loin », peut-on lire sur son site Internet.

Les paysages emblématiques de la Côte-de-Beaupré utilisés à des fins d'attraction touristique comprennent les points de vue sur le fleuve Saint-Laurent offerts à partir du Mont-Sainte-Anne, du Sentier des Caps et du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré, ses paysages agricoles, ses bâtiments patrimoniaux longeant ses rues historiques et ses attraits naturels en bordure des rivières Sainte-Anne et Montmorency tels que le Canyon Sainte-Anne, la Chute Montmorency, les Chutes Jean-Larose et le Sentier Mestachibo. Ces points de vue distinctifs ne seront point teintés par le projet éolien Des Neiges – Secteur Sud, préservant intacte la qualité de l'expérience touristique offerte sur la Côte-de-Beaupré.

3.2 Des paysages identitaires entièrement préservés

Un leadership concerté pour la valorisation des paysages est déjà exercé sur le territoire, et a fait ses preuves dans les deux dernières décennies. Soucieuse de favoriser la protection, la mise en valeur et l'évolution positive de ses paysages, la MRC de La Côte-de-Beaupré a instauré en 2009 une Table de concertation sur les paysages en partenariat avec les MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est. Ces trois MRC situées à l'est de la région administrative de la Capitale-Nationale sont traversées par un lien routier commun, la route 138, qui s'étend d'ouest en est, de la chute Montmorency au fjord du Saguenay. Dès sa création, la Table de concertation sur les paysages a procédé à la caractérisation et à l'évaluation de l'ensemble des paysages des territoires de ses trois MRC membres afin de cibler ses priorités d'intervention.

Développement Côte-de-Beaupré est d'avis que le projet éolien Des Neiges – Secteur Sud s'harmonisera avec les paysages de la Côte-de-Beaupré. Sa concrétisation n'impactera pas ses paysages de grande qualité qui forgent l'identité du territoire. Elle ne contrebalancera pas non plus les efforts collectifs consentis pour embellir ses paysages de qualité jugée moindre.

L'étude sur la Caractérisation et l'évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est (2009) dresse un portrait complet et précis du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré par son découpage en entités paysagères et l'évaluation de la qualité paysagère.

Le découpage territorial permet de mieux saisir les différents paysages régionaux. Celui-ci a été réalisé de manière à ce qu'il n'y ait pas de zones vides. Les caractéristiques matérielles visibles et l'expérience sensorielle offerte (types de vue : fermées, ouvertes, panoramique, etc.) sont combinées aux différentes connaissances sur le territoire (historiques, géographiques, économiques, sociologiques, environnementales, etc.) pour former des entités paysagères cohérentes.

Chaque entité paysagère est classifiée en fonction de sa qualité, laquelle exprime une totalité, un résultat de l'interaction entre plusieurs facettes (matérielle et sociale) qui s'analysent dans un tout (Béringuier et al., 1999). Ses images en adéquation avec une région propagent ses particularités et affirment son identité. Une méthode à critères multiples a été retenue pour évaluer la qualité des paysages en fonction de valeurs et critères considérant les composantes, les fonctions et les tendances évolutives présentes sur le territoire.

Sur le territoire habité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la qualité des paysages a été évaluée le long de 73 tronçons routiers, pour une longueur totale de 133,8 km de routes parcourues.

La méthode d'évaluation produit quatre catégories de qualité paysagère. Les paysages de catégorie 1 sont ceux dont la qualité paysagère est la plus importante alors que les paysages de catégorie 4 ont une qualité paysagère jugée moindre. Les paysages de catégorie 1 sont concentrés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent, et sont uniquement sur la route de la Nouvelle-France (route 360), la côte Sainte-Anne et le chemin du Cap-Tourmente. Ces paysages de première catégorie sont au niveau du fleuve Saint-Laurent (L'Ange-Gardien, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré) ou au sommet de l'escarpement (Boischatel et L'Ange-Gardien) où sillonnent la route de la Nouvelle-France et la côte Sainte-Anne. Ces secteurs dégagent un caractère rural et agricole historique et pittoresque de grande valeur. Le milieu naturel contribue également à la forte qualité paysagère de certains secteurs : marais intertidaux, montagnes, Réserve nationale de faune du cap Tourmente.

Les paysages de catégorie 2 se situent à proximité ou au centre des cœurs villageois de toutes les municipalités, ainsi qu'ailleurs le long de la route de la Nouvelle-France et à Saint-Joachim. Tous ces paysages sont en général composés des mêmes éléments compris dans les paysages de catégorie 1 : qualité du patrimoine bâti, points de vue, sur le fleuve, l'île d'Orléans et les Appalaches, mais surtout une importante intégrité géo-historique et patrimoniale et une forte qualité de la valeur interprétative du paysage. Les milieux agricoles composent en majorité l'éventail de paysages de catégorie 2. Certains paysages sont de catégorie 2 plutôt que 1 dû à l'implantation non harmonieuse de bâtiments modernes à travers la trame urbaine ancienne, que ce soit au niveau du style ou de l'implantation elle-même.

Aucune éolienne ne sera visible des secteurs englobant les paysages de catégorie 1 ou 2, assurant ainsi une préservation de leur qualité distinctive.

Les paysages de catégorie 3 sont concentrés dans l'est du territoire de la MRC, soit sur les territoires des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps, et sont également disséminés le long de la route de la Nouvelle-France dans les secteurs urbanisés. Ils représentent différents points de vue et paysages ouverts sur une grande portion du territoire, mais sont défavorisés par l'absence d'accès ou de vue directe sur le fleuve Saint-Laurent, et la présence de développement résidentiel plutôt hétérogènes ou aux endroits de déprise agricole. L'implantation des résidences modernes à travers la trame ancienne réduit également leur qualité paysagère.

Certaines éoliennes pourraient être partiellement visibles à partir d'endroits précis et restreints où sont légalement pratiquées des activités de loisirs et récréatives. Ces endroits déjà aménagés pour la pratique d'activités sont situés dans des entités paysagères de catégorie 3 sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Les formes du terrain et la présence d'un couvert forestier à densité élevée et couvrant entièrement ces installations limiteront considérablement les percées visuelles sur les éoliennes, mitigeant ainsi les risques de désagrément pouvant être perçus par certains utilisateurs.

En 2014, la MRC de La Côte-de-Beaupré et Développement Côte-de-Beaupré ont mis en place le Fonds d’embellissement de la route 138 sur la Côte-de-Beaupré, un outil d’intervention visant à soutenir financièrement des projets d’affichage commercial, d’aménagement paysager et de rénovation pour les entreprises localisées sur la route 138. Dans le territoire étudié, les paysages de qualité jugée moindre forment une bande quasi continue le long de la route 138. Depuis sa mise en place, le Fonds d’embellissement de la Côte-de-Beaupré a permis de financer 51 projets d’entreprises visant l’amélioration de la qualité paysagère le long de cet axe routier stratégique à forts débits de circulation journaliers, contribuant grandement à rehausser l’attractivité du territoire. Ce fonds demeure soutenu par l’Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2022-2025.

3.3 Aucune influence négative attendue sur les valeurs foncières des propriétés immobilières

Il est légitime d’émettre des préoccupations quant à un impact négatif supposé de la présence d’un parc éolien sur la valeur foncière des propriétés immobilières situées sur le territoire des communautés avoisinantes. Cependant, **Développement Côte-de-Beaupré considère qu’aucun élément ne permet de craindre sur les valeurs foncières des propriétés immobilières environnantes au projet éolien Des Neiges – Secteur Sud.**

Devant l’implantation grandissante de parcs éoliens, le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a publié en 2016 un Guide méthodologique sur l’élaboration d’une étude d’impact des éoliennes sur la valeur foncière des propriétés, lequel constitue notamment une source d’informations inestimable sur les externalités de potentiels impacts. Les recherches dont s’inspire ce guide ont permis de répertorier plusieurs études relatives aux effets des parcs éoliens sur la valeur des propriétés à l’extérieur du Québec. Toutefois, le MAMH ne recense pas une telle étude scientifique réalisée dans un contexte québécois, ni dans ce guide, ni dans son Guide méthodologique sur l’élaboration d’une étude d’impact consacré à l’effet des infrastructures sur la valeur foncière des propriétés publiée en 2022.

Les études réalisées par Bradfield, Moore et Stata (2014), Brown, Cappers, Hoen, Jackson, Thayer et Wiser (2013), Canning et Simmons (2010), Cappers, Hoen, Sethi, Thayer et Wiser (2009), et Hoen (2006) dénotent toutes l’absence d’une relation négative et statistiquement significative des parcs éoliens sur les valeurs des propriétés résidentielles. Dent et Sims (2007) ainsi que Brunner, Hoen, Rand et Schwegman (2024)¹ dénotent un effet négatif temporaire de l’annonce d’un projet éolien sur les valeurs des propriétés résidentielles, lesquels se résorbent une fois le projet opérationnel.

¹ Chaque étude citée comporte un échantillon composé d’un nombre de transactions immobilières supérieures à la recommandation édictée par le MAMH, soit 30.

Cette dernière étude enregistre une baisse des prix de vente des résidences privées dans un rayon maximal de 1,6 kilomètre des projets de parc éolien, et exclut leurs externalités positives telles que l'augmentation des revenus de taxation municipale et des salaires au sein de leurs communautés d'accueil.

Dans ses considérations générales en matière d'évaluation foncière municipale concernant l'implantation d'éolienne, le MAMH réaffirme l'absence étude exhaustive démontrant un effet sur la valeur des propriétés se trouvant près des sites éoliens. Bien que le Tribunal administratif du Québec (TAQ) ait statué sur l'importance d'évaluer des causes externes à la propriété et reconnu quelques-unes d'entre elles comme ayant un impact sur la valeur foncière de ladite propriété, les plus courantes étant les inconvénients reliés au bruit (p. ex. : sentier de motoneige, piste cyclable), aux odeurs (p. ex. : proximité d'une usine polluante), à l'achalandage (p. ex. : proximité d'édifices commerciaux et publics) et à l'obstruction de la vue (p. ex. : édifices en hauteur), aucune décision portant spécifiquement sur la proximité d'éoliennes n'a été rendue jusqu'à présent par le TAQ.

Le projet éolien Des Neiges – Secteur Sud ne présente pas d'externalité dont l'intensité pourrait raisonnablement impacter à la baisse et de manière permanente la valeur foncière des propriétés immobilières environnantes.

Les externalités susceptibles d'avoir un impact sur les valeurs des propriétés situées dans la zone d'influence d'un projet éolien répertoriées par le MAMH concernent le niveau sonore des bruits produits par les éoliennes, la circulation routière engendrée par la présence du parc éolien, la visibilité des infrastructures à partir des propriétés susceptibles d'altérer le paysage observé et les effets stroboscopiques des pales des éoliennes. La distance des propriétés avec les éoliennes ne constitue pas une externalité, mais est susceptible d'influer l'intensité des externalités existantes.

La plus courte distance séparant une éolienne d'une résidence privée sera d'au moins deux kilomètres. Pour une éolienne isolée, la distance à laquelle son bruit émis est perceptible à l'oreille varie entre 400 et 500 mètres. La législation québécoise impose d'ailleurs un niveau maximal de bruit de 55 décibels le jour et 50 décibels la nuit, soit un bruit jugé normal et à peine audible. Les tests de perception des bruits réalisés sur les phases 2, 3 et 4 des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaufort en 2014, 2015, 2019 et 2020, tous reçus par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), n'ont pas relevé d'entrave à ces réglementations.

Même à courte distance, le bruit émis par des éoliennes est faiblement perceptible, comme en témoigne la mairesse de la Ville de Murdochville dont le parc éolien se situe à moins de 200 mètres de son centre-ville. « Nous entendons rarement les éoliennes et lorsque c'est le cas, elles n'émettent jamais une forte sonorité. Pourtant, notre ville d'à peu près 1 000 habitants est tranquille », affirme Mme Ritchie Roussy (discussion téléphonique, 15 janvier 2024).

Précisons que la littérature scientifique actuelle ne permet pas d'établir un lien de cause à effet des bruits de basse fréquence, infrasons, champs électromagnétiques provenant d'éoliennes sur l'état de santé de résidents à proximité. De plus, aucune résidence privée n'est suffisamment proche d'une éolienne pour ressentir un effet stroboscopique.

L'accès au projet, incluant le transport des matériaux et des composantes, se fera directement à partir de la route 138, à Saint-Tite-des-Caps. Ce nouvel accès sera entièrement situé sur les terres de la Seigneurie de Beauré. Aucun quartier résidentiel ne subira d'accroissement de la circulation entraîné par le projet éolien.

Les résidents de quartiers résidentiels densifiés percevront des degrés de visibilité des éoliennes très faible ou nul tels qu'identifiés dans le Guide méthodologique sur l'élaboration d'une étude d'impact des éoliennes sur la valeur foncière des propriétés. Les résidents des rangs Saint-Léon, Saint-Antoine et rue de la Reine devraient connaître un degré de visibilité faible. L'impact de cette externalité négative reste mitigé par d'autres externalités caractéristiques de ces secteurs, permettant ainsi de douter fortement d'un réel impact négatif spécifique du projet éolien sur les valeurs foncières résidentielles. Les éoliennes pivoteront sur elles-mêmes dans la direction des vents dominants, de sorte qu'elles devraient occasionnellement être moins visibles.

Précisons que ces secteurs présentent exclusivement des qualités paysagères de catégorie 3, lesquels sont notamment défavorisés par la présence de développements résidentiels plutôt hétérogènes ou aux endroits de déprise agricole, de même que l'implantation de résidences modernes à travers la trame ancienne altérant leur qualité paysagère.

Le projet éolien Des Neiges – Secteur Sud n'aura aucun impact sur les possibilités de développement immobilier sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beauré.

Le périmètre urbain défini au schéma d'aménagement se situe à un minimum de **6 kilomètres** du futur parc éolien. Brunner, Hoen, Rand et Schwegman (2024) soutiennent l'absence d'effet négatif temporaire de l'annonce d'un projet éolien sur les valeurs des propriétés résidentielles à un rayon supérieur à 1,6 kilomètre, lequel est corroboré par plusieurs études confirmant l'absence de corrélation négative statistiquement significative entre les parcs éoliens et les valeurs foncières résidentielles. De plus, aucune éolienne ne sera visible des quartiers touristiques en fort développement de Beauré et Saint-Ferréol-les-Neiges.

Finalement, un projet éolien amène également des externalités susceptibles de se répercuter positivement sur les valeurs foncières résidentielles. Jeremy, Kaelin, Keyser, Tegen et Roberts (2019) rapportent une hausse des revenus issus de la taxation foncière chiffrée à 62,5 millions de dollars américains sur 25 ans dans les municipalités aux environs du projet éolien Rush Creek (Colorado), un imposant projet de 600 mégawatts.

Ces communautés affectent ces revenus supplémentaires dans leur revitalisation et leurs infrastructures. Cette source de revenus les soutient notamment lors de périodes économiques difficiles, solidifiant leur tissu social et économique à long terme. Les externalités potentiellement positives concernent notamment la création et le maintien d’emplois, de même que la génération de nouveaux bénéfices issus des dépenses du projet notamment dans l’hébergement, la restauration, l’alimentation et d’autres types de commerces de détail, dynamisant ainsi les communautés. La réalisation de 39 entrevues auprès de propriétaires d’entreprises, gestionnaires, employés, élus municipaux et responsables du développement économique révèle qu’une majorité de ceux-ci attribuent la croissance du nombre d’entreprises sur leur territoire au projet éolien Rush Creek. Ce sont 58 % des entreprises représentées qui affirment avoir connu une hausse de leurs revenus grâce au projet, tandis que 60 % d’entre elles lui ont attribué une augmentation des heures travaillées.

4. CONCLUSION

4.1 Un projet qui passe le test de l’acceptabilité sociale

Fort de son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré mobilise l’expertise de gens du milieu pour assurer la création et le maintien d’entreprises et d’emplois sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Au regard des démarches entreprises par le promoteur pour renseigner adéquatement les représentants des milieux municipaux, économiques et citoyens de la MRC de La Côte-de-Beaupré sur son projet, de la collaboration positive passée de celui-ci et des bénéfices, risques et impacts appréhendés sur la communauté, nous affichons une opinion positive à l’égard du projet éolien Des Neiges – Secteur Sud.

Nous demeurons confiants que le projet éolien Des Neiges – Secteur Sud est et continuera d’être pleinement intégré dans son milieu d’accueil par son caractère structurant et accepté par ses membres. Ses retombées économiques seront non seulement bénéfiques, mais aussi génératrices de nouvelles occasions d’affaires pour plusieurs entreprises locales. Rappelons que les retombées des premiers projets éoliens sur le territoire ont permis à des entreprises telles que Mécanique J. Clair inc. de connaître un essor remarquable. Les redevances potentielles tirées du projet éolien pourront une nouvelle fois soutenir financièrement et accélérer la concrétisation de projets porteurs pour la communauté de la Côte-de-Beaupré, contribuant à solidifier durablement son tissu social sur l’ensemble de son territoire.

À notre avis, le projet pourra se développer sans nuire à la mise en valeur et l'attractivité du territoire, aux valeurs foncières des propriétés immobilières ou les possibilités de développement futur. Les nouvelles éoliennes s'harmoniseront avec les paysages de la Côte-de-Beaupré, et ses paysages de grande qualité qui forgent son identité seront préservés. Les initiatives déployées pour faire du Mont-Sainte-Anne et ses environs une destination touristique renommée se poursuivront. Le projet pourra même s'avérer être un levier en favorisant l'émergence de nouveaux projets touristiques privés liés à sa présence ou par de nouvelles redevances affectées à la réalisation de projets communautaires, par exemple.

Depuis les débuts des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, les relations entre Développement Côte-de-Beaupré et la société Boralex demeurent très cordiales. Nous sommes toujours informés des développements et enjeux liés à leurs opérations, et ce, en toute transparence. Les comités de suivi constituent un outil particulièrement apprécié pour nous offrir une voix dans le processus de prises de décision du promoteur.

L'intégration de comités de suivi et de maximisation des retombées prévue dans le cadre du projet éolien Des Neiges – Secteur Sud maintient notre relation de confiance avec le promoteur. L'entreprise Mécanique J. Clair inc., témoigne également d'une bonne relation de confiance par des rencontres de suivi annuelles sur ses besoins.

Ce vaste projet nécessitera l'implication d'entreprises locales pour sa construction, puis sa mise en opération et son entretien. Plusieurs résidents des municipalités locales y consacreront de nombreuses heures de travail. Nous saluons les initiatives déployées pour favoriser l'intégration d'entreprises de la Côte-de-Beaupré pour la réalisation de travaux spécifiques, dont certaines ont déjà acquis des savoir-faire spécialisés avec les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré.

En conclusion, nous accueillons favorablement le projet éolien Des Neiges – Secteur Sud tel que présenté par ses promoteurs partenaires et considérons que ses retombées auront un effet structurant durable pour la région de la Côte-de-Beaupré.

5. BIBLIOGRAPHIE

BÉRINGUIER, Philippe, Pierre DÉRIOZ et Anne-Élisabeth LAQUES (1999). *Les paysages français*. Paris : Armand Colin.

Bilodeau, Maxime. (2023, 21 mars). 4 mythes sur les éoliennes. *Agence Science-Press* [En ligne]. DOI: <https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/detecteur-rumeurs/2023/03/21/4-mythes-eoliennes> (consulté le 13 février 2024).

Bradfield, Scott, Brian Guérin, Jason Moore and Jamie Stata. (2012). *Impact of Industrial Wind Turbines on Residential Property Assessment In Ontario : 2012 Assessment Base Year Study*. Municipal Property Assessment Corporation.
DOI: <https://www.mpac.ca/sites/default/files/docs/pdf/ReportWindTurbines.pdf>

Brunner, Eric J., Ben Hoen, Joe Rand and David Schwegman. (2024). *Commercial wind turbines and residential home values: New evidence from the universe of land-based wind projects in the United States*. *Energy Policy*, 185.
DOI : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0301421523004226?via%3Dihub>

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2004). *Rapport d'enquête et d'audience publique : Projets d'aménagement des parcs d'éoliennes des monts Copper et Miller à Murdochville*. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000057444>

Canning, George, and L. John Simmons. (2010). *Wind Energy Study - Effect on Real Estate Values in the Municipality of Chatham-Kent, Ontario*. Canadian Wind Energy Corporation.
DOI: <https://www.amherstislandwindproject.com/effect-on-real-estate-values-in-municipality-of-chatham-kent.pdf>

Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale. (2015). *Table de concertation sur les paysages*. Site web de l'Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale. Disponible sur <https://www.notrepanorama.com/table-de-concertation-sur-les-paysages/> (consulté le 12 février 2024).

Fortin, Dormaels et Handfield (2017). « Impact des paysages éoliens sur l'expérience touristique ». *Téoros* [En ligne], vol. 36, no 2. <http://journals.openedition.org/teoros/3096>
Frantál, Bohumil et Kunc, 2011, « Wind Turbines in Tourism Landscapes: Czech Experience », *Annals of Tourism Research*, vol. 38, no 2, p. 499-519,
<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0160738310001271>.10.1016/j.annals.2010.10.007>

Hoehn, Ben, Jason P Brown, Thomas Jackson, Ryan H. Wiser, Mark A. Thayer, Peter Cappers. (2015). *A Spatial Hedonic Analysis of the Effects of Wind Energy Facilities on Surrounding Property Values in the United States*. The Journal of Real Estate Finance and Economics, 51, 22–51. DOI: <https://link.springer.com/article/10.1007/s11146-014-9477-9>.

Hoehn, Ben, Ryan H. Wiser, Peter Cappers, Mark A. Thayer, Gautam Sethi. (2011). The Impact of Wind Power Projects on Residential Property Values in the United States: A Multi-Site Hedonic Analysis. *Journal of Real Estate Research*, 33.
DOI : <https://emp.lbl.gov/publications/impact-wind-power-projects>

Hoehn, Den. (2006). *Impacts of Windmill Visibility on Property Values in Madison County, New York*. Bard Center for Environmental Policy, Bard College.
DOI : <https://www.windaction.org/posts/2840>

Kruger Énergie. (sans date). FAQ. Site web du Parc éolien Montérégie. Disponible sur <https://www.parcéolienmonteregie.com/faq/> (consulté le 12 février 2024).

Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation. (2022). *Guide méthodologique sur l’élaboration d’une étude d’impact des éoliennes sur la valeur foncière des propriétés* [Document PDF].

Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation. (2016). *Guide méthodologique sur l’élaboration d’une étude d’impact des éoliennes sur la valeur foncière des propriétés* [Document PDF].

Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation. (2012). *Développement durable de l’énergie éolienne : Considérations générales en matière d’évaluation foncière municipale concernant l’implantation d’éoliennes* [Document PDF].

Mouvement Mont Sainte-Anne. (2022). *Reddition de compte 2022*. [Présentation Powerpoint]. Document interne.

Municipalité de Saint-Tite-des-Caps. (2024). Saint-Tite en images!. Site web de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps. Disponible sur <https://sainttitedescaps.com/decouvrir-st-tite/> (consulté le 12 février 2024).

Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré. (2023). *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud : simulations visuelles juillet 2023*. [Présentation Powerpoint]. Site web des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré. Disponible sur : https://www.parcseoliensseigneuriedebeaupre.com/files/ugd/107baa_a90a45e168704878a10add46b3fb8738.pdf (consulté le 12 février 2024).

Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré. (2020). Historique. Site web du des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré. Disponible sur: <https://www.parcseolienseigneuriedebeaupre.com/historique> (consulté le 12 février 2024).

Projet Éole. (sans date). Site web du projet Éole. Disponible sur <https://projeteole.ca/> (consulté le 12 février 2024).

RICS Research. (2007). What is the impact of wind farms on house prices [Document PDF]. DOI : http://www.windwatchni.com/uploads/1/6/4/9/16490250/rics_study.pdf

Stefek, Jeremy, Anna Kaelin, Suzanne Tegen, Owen Roberts, and David Keyser. (2019). *Economic Impacts from Wind Energy in Colorado Case Study: Rush Creek Wind Farm*. Golden, CO: National Renewable Energy Laboratory. <https://www.nrel.gov/docs/fy19osti/73659.pdf>

Table de concertation sur les paysages Côte-de-Beauré Charlevoix Charlevoix-Est. (2010). *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beauré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Vol. 1 [Document PDF]. Disponible sur : <https://www.notrepanorama.com/table-de-concertation-sur-les-paysages/#:~:text=L%27%C3%A9tude%20Caract%C3%A9risation%20et%20%C3%A9valuation,cartes%20g%C3%A9ographiques%20agr%C3%A9mentent%20le%20document> (consulté le 13 février 2024).

ANNEXE A - RÉOLUTION #2024-CE-06 PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR SUD

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du comité exécutif de Développement Côte-de-Beaupré tenue le 22 février 2024 à 12h00 au restaurant Le Montagnais à Sainte-Anne-de-Beaupré.

2024-CE-06 3.1 PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR SUD

CONSIDÉRANT QUE le besoin croissant en énergie propre et durable est indéniable et que les énergies renouvelables, telles que l'énergie éolienne, jouent un rôle essentiel dans la transition vers un avenir énergétique plus respectueux de l'environnement;

CONSIÉRANT QUE l'énergie éolienne contribue significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, favorisant ainsi la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs du Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré 2013-2018 était de produire des énergies renouvelables par l'implantation d'un parc éolien communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le parc éolien de la MRC de La Côte-de-Beaupré, partenariat entre Boralex et la MRC, a été mis en service à la fin de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement régional, dont les montants proviennent des contributions dudit parc, a permis la réalisation de projets structurants pour la région qui ont eu des retombées économiques, sociales et environnementales significatives pour la Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré 2021-2025 vise notamment à poursuivre le développement d'énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation est également soutenue dans le Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de Développement Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT le Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud présenté par la Société de projet BVH1 s.e.n.c, formée d'un partenariat entre Boralex, Énergir et Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet générera des opportunités économiques significatives sur le territoire de la Côte-de-Beaupré notamment par la création d'emplois, tant pendant la phase de construction que lors de l'exploitation continue;

CONSIDÉRANT QUE les retombées financières de ce nouveau parc éolien permettront non seulement d’investir dans des projets d’immobilisations, des programmes d’aide ainsi que des dons et commandites qui auront pour effet d’améliorer la qualité de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré, de diversifier les revenus de la MRC, considérée comme gouvernement de proximité, mais aussi d’alléger le fardeau fiscal des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, a confié un mandat d’enquête et d’audience publique au Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) qui débutera le 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Robitaille, appuyé par M. Sylvain Cassista et **UNANIMEMENT RÉSOLU QUE** Développement Côte-de-Beaupré:

- APPUIE la réalisation du Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud en prenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques;
- TRANSMET la présente résolution au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette et à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Kariane Bourassa;
- AUTORISE M. Bernard Paré, directeur général, à déposer un mémoire au Bureau d’audience publique en environnement du Québec.

M. Bernard Paré dépose une version préliminaire du Mémoire qui sera déposé par Développement Côte-de-Beaupré au Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE).

Copie certifiée et conforme aux livres des procès-verbaux



Bernard Paré
Directeur général
22 février 2024